NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.3/46/L.35
21 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 98 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES AUTRES MOYENS QUI S'OFFRENT DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/46/L.26

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Au paragraphe 1 du projet de résolution A/C.3/46/L.26, l'Assemblée générale prendrait note avec satisfaction du rapport du Comité préparatoire sur sa première session 1/.

2. Au paragraphe 4 de ce projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait, conformément aux décisions adoptées par le Comité préparatoire :

I. a) Que le Comité préparatoire examinerait l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et la documentation y relative à sa deuxième session;

b) Que le Comité préparatoire examinerait le projet de règlement intérieur de la Conférence à sa deuxième session;

c) Que la Conférence mondiale se tiendrait à Berlin pendant deux semaines en 1993;

d) Que le Secrétaire général devrait assurer la publicité la plus large possible à la Conférence mondiale et à ses préparatifs et la pleine coordination des activités d'information dans le domaine des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies;

II. Que le Comité préparatoire tiendrait trois autres sessions à Genève, dont deux en 1992 et une en 1993, que la prochaine session durerait deux semaines et les deux autres entre une à deux semaines chacune, si nécessaire, qu'il n'y aurait pas plus de deux séances simultanées pendant les sessions du Comité préparatoire et qu'il ne serait établi aucun groupe de travail intersessions;

III. D'inviter à nouveau le versement de ressources extrabudgétaires pour financer la participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires, y compris les réunions régionales, ainsi qu'à la Conférence mondiale elle-même, et de prier le Secrétaire général d'intensifier ses efforts à cet égard;

IV. Que, conformément aux objectifs et aux dispositions de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale, des réunions régionales seraient organisées pour chaque région qui le souhaiterait, dans le cadre institutionnel des commissions régionales ou avec l'aide de celles-ci, et que ces réunions seraient financées au titre des activités préparatoires de la Conférence mondiale, la Commission des droits de l'homme ayant recommandé au Comité préparatoire d'examiner cette question au paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 1991/30;

V. De prier le Secrétaire général d'établir dès que possible la documentation ci-après et de faire rapport au Comité préparatoire, à sa prochaine session, sur les progrès accomplis à cet égard :

1) Un nombre limité de brèves études analytiques et concrètes sur les questions mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale et dans la résolution 1991/30 de la Commission des droits de l'homme, en particulier au paragraphe 2 de l'annexe à cette résolution, compte tenu de la documentation établie pour la première session du Comité préparatoire et des déclarations faites à cette session;

2) Les rapports des réunions qui ont été organisées dans le cadre du programme des Nations Unies relatif aux droits de l'homme conformément à la résolution 45/155 de l'Assemblée générale;

3) Un ouvrage de référence concernant tous les rapports et études de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme ou des aspects connexes;

4) Une mise à jour de la publication intitulée <u>Activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme</u>;

5) Une mise à jour du <u>Recueil d'instruments internationaux</u> et du <u>Status of International Instruments</u>, y compris des textes d'instruments régionaux relatifs aux droits de l'homme;

De prendre note par ailleurs de la décision du Comité préparatoire selon laquelle les experts et consultants employés à cet effet devraient être choisis compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable;

VI. D'encourager le Président de la Commission des droits de l'homme, les présidents ou autres membres désignés des organes qui s'occupent des droits de l'homme, y compris les présidents d'organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou leurs représentants désignés, ainsi que les rapporteurs spéciaux et thématiques et les présidents ou membres désignés de groupes de travail à participer en tant qu'observateurs, selon qu'il conviendra, aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale.

3. Au paragraphe 6 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général d'encourager les initiatives aux niveaux national, régional et international, qui seraient de nature à contribuer au succès de la Conférence mondiale.

4. Aux paragraphes 7 et 8, l'Assemblée générale prierait également le Secrétaire général d'apporter toute l'assistance voulue au Comité préparatoire, et prierait le Comité préparatoire de lui rendre compte à sa quarante-septième session de l'état d'avancement de ses travaux.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le programme de travail proposé

5. Les demandes ci-dessus correspondent aux programmes 35 et 38 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 2/ et aux chapitres 28 (Droits de l'homme) et 31 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 3/. Au paragraphe 28.35 du projet de budget-programme, un montant non renouvelable de 1,5 million est prévu pour les préparatifs de la Conférence.

C. Ressources nécessaires

6. Pour entreprendre les activités prévues par le Comité préparatoire, il est proposé de renforcer le Centre pour les droits de l'homme et le Département de l'information.

Ressources en personnel

7. Les ressources supplémentaires nécessaires se répartiraient comme suit :

a) Pour assurer la coordination et la gestion d'ensemble, il faudrait recruter du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) de la classe P-5 pour effectuer l'équivalent de 20 mois-homme;

b) Pour aider à la préparation des sessions du Comité préparatoire et de divers groupes de travail, et à l'élaboration de leurs rapports, il faudrait recruter du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) de la classe P-4 pour effectuer l'équivalent de 20 mois-homme;

c) Pour aider les responsables de la coordination et de la préparation des sessions et des rapports, deux postes d'agent des services généraux seraient nécessaires pour effectuer l'équivalent de 20 mois-homme;

d) Pour aider à l'élaboration d'études et de rapports et à la mise à jour d'autres documents, ainsi qu'à l'élaboration d'un guide de référence, il faudrait recruter du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) de la classe P-4 et de la catégorie des services généraux pour effectuer l'équivalent de 18 mois-homme dans chacune des deux catégories;

e) Pour aider à assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organismes s'occupant des droits de l'homme, il faudrait recruter du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) de la classe P-3 pour effectuer l'équivalent de 12 mois-homme (six en 1992 et six en 1993);

f) En outre, des services spécialisés seraient également nécessaires pour élaborer les études analytiques et rapports demandés. Il est prévu de demander un crédit de 180 000 dollars au titre des services de consultants pour l'équivalent de 36 mois-homme pendant la période préparatoire.

8. Il est en outre prévu de doter le secrétariat de la Conférence de matériel de traitement électronique de l'information (TEI), y compris deux ordinateurs portatifs, trois ordinateurs individuels et trois imprimantes à laser, les logiciels correspondants et les liens avec d'autres services. Le coût de ce matériel serait de 25 000 dollars.

Réunions préparatoires

9. Conformément à l'alinéa II du paragraphe 4 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que le Comité préparatoire tiendrait trois autres sessions à Genève, dont deux en 1992 et une en 1993, et que la prochaine session durerait deux semaines et les deux autres, entre une et deux semaines chacune. L'Assemblée déciderait en outre de recommander qu'il n'y ait pas plus de deux séances simultanées pendant les sessions du Comité préparatoire et qu'il ne soit établi aucun groupe de travail intersessions.

10. Les ressources nécessaires au titre des services de conférence pour ces réunions sont estimées à 2 100 600 dollars. Un tableau synoptique indiquant les réunions et les besoins correspondants figure en annexe au présent document.

11. Les ressources nécessaires au titre des activités d'information pour couvrir les réunions du Comité préparatoire prévues en 1992 et 1993 à Genève s'élèveraient à 15 000 dollars.

12. Il convient de noter que, compte tenu de l'alinéa III du paragraphe 4 du projet de résolution et du paragraphe 7 de la résolution 45/155 de l'Assemblée, le Secrétaire général a créé un fonds d'affectation spéciale pour recueillir les contributions destinées à financer, entre autres, le coût de la

participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même. Des contributions sont attendues dans un avenir proche.

Réunions régionales

13. Il est prévu quatre réunions en 1992, qui se tiendraient au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le montant global des ressources nécessaires au titre des services de conférence est estimé à 572 400 dollars, répartis comme indiqué dans l'annexe au présent document, dont 452 400 dollars seraient prélevés sur les crédits ouverts aux chapitres 23, 24 et 26 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 et le reste, soit 120 000 dollars, sur les ressources prévues au chapitre 32. De plus, un crédit de 20 000 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage du personnel appelé à se rendre à chacune des réunions régionales à partir du Centre pour les droits de l'homme.

Information

14. Le programme d'information sur la Conférence mondiale mettrait l'accent sur les buts et objectifs de la Conférence mondiale et viserait à sensibiliser le public aux grandes questions de droits de l'homme, eu égard à l'importance égale et à l'indivisibilité de toutes les catégories de droits de l'homme ainsi qu'aux rapports existant entre les droits de l'homme et le développement, dans le respect intégral de la Charte des Nations Unies. Il s'agirait a) d'informer sur les activités préparatoires devant aboutir à la Conférence; b) d'informer sur les questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence; c) d'aider à faire prendre conscience de l'importance de la Conférence et de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme; d) de mettre en relief certains des problèmes fondamentaux auxquels on se heurte dans différentes régions du monde; et e) de continuer à faire largement connaître les déclarations des Nations Unies et instruments internationaux existants. Le programme s'adresserait essentiellement aux publics suivants dans le monde entier : médias s'intéressant particulièrement aux questions de droits de l'homme, dirigeants, organisations intergouvernementales, ONG, établissements d'enseignement et élèves du secondaire.

15. En ce qui concerne la décision adoptée par le Comité préparatoire selon laquelle le Secrétaire général devrait assurer la publicité la plus large possible à la Conférence et à ses préparatifs, et afin d'utiliser pleinement les possibilités qu'offre la convocation de la Conférence mondiale, on envisage plusieurs activités d'information, qui seraient exécutées par le Centre. On estime qu'il faudrait prévoir des ressources supplémentaires, au titre des travaux contractuels d'imprimerie ainsi que des frais de voyage du personnel et des experts, pour les activités suivantes :

a) Une série spéciale de fiches d'information consacrées à la Conférence, qui porteraient notamment sur le processus préparatoire, ainsi que certaines des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence;

b) Deux ou plusieurs numéros spéciaux du Bulletin des droits de l'homme contenant des articles rédigés par des personnalités internationales sur les objectifs et l'issue éventuelle de la Conférence mondiale;

c) Assistance pour la création de comités nationaux de la Conférence mondiale, et notamment la distribution de documentation de caractère général sur les droits de l'homme et sur la Conférence proprement dite;

d) Diffusion plus large du manuel sur l'obligation de présenter des rapports en vertu des six instruments relatifs aux droits de l'homme;

e) Impression et diffusion, sous une forme ad hoc, de la Proclamation finale et des documents connexes de la Conférence de Téhéran de 1968;

f) Elaboration, pour l'enseignement des droits de l'homme à des niveaux plus avancés, d'un manuel de l'enseignant qui serait largement diffusé dans les écoles, en même temps que ABC - L'enseignement des droits de l'homme;

g) Création d'un prix des droits de l'homme qui serait décerné à des personnes ayant apporté une contribution insigne à la promotion et à la protection des droits de l'homme;

h) Participation à des réunions dans toutes les régions, dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, afin d'informer des groupes cibles déterminés (ONG, établissements d'enseignement et de recherche et parlementaires, par exemple) des buts et objectifs de la Conférence mondiale.

16. Un montant de 326 800 dollars a déjà été inscrit au chapitre 28 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 au titre des travaux contractuels d'imprimerie (Fiches d'information, numéros du Bulletin des droits de l'homme, Etat des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et Recueil d'instruments internationaux, entre autres). En outre, il est recommandé de fournir au Centre des ressources additionnelles, comme suit :

a) Un montant additionnel de 100 000 dollars pour couvrir le coût des travaux contractuels d'imprimerie et de la diffusion;

b) Un montant de 10 000 dollars au titre d'un prix des droits de l'homme;

c) Un montant de 30 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel et un montant de 20 000 dollars pour permettre à des spécialistes de participer à des réunions dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme.

17. Le programme d'information sur la Conférence mondiale, qui sera exécuté par le Département de l'information, comprendrait des matériels d'information (imprimés, cinéma, radio et télévision), ainsi que d'autres activités de promotion. Les activités et ressources déjà prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, ainsi que les activités et ressources supplémentaires sont indiquées ci-après :

		Montants prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	Montants supplémentaires demandés
		(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
i)	Brochure illustrée sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et les préparatifs de la Conférence, devant être publiée avant la Conférence (mi-1992) dans les six langues officielles plus l'allemand (tirage : 100 000 exemplaires)	-	65 000
ii)	Affiche multicolore de la Conférence, devant être publiée début 1993 dans les six langues officielles, avec des exemplaires supplémentaires pour surimpression en allemand (tirage : 60 000 exemplaires)	-	55 000
iii)	Pochette d'information de presse sur les droits de l'homme et l'action de l'ONU en matière de défense et de protection des droits de l'homme, devant être diffusée au cours du premier trimestre de 1993, en anglais, français et allemand, auprès de certains médias et ONG (12 000 pochettes)	57 000	50 000
iv)	Publication périodique d'une série de notes d'information dans la série United Nations Focus (anglais, espagnol et français) afin de couvrir de façon plus détaillée les questions dont sera saisie la Conférence	10 000	-

/...

	Montants prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	Montants supplémentaires demandés
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
v) Suppléments spéciaux de la revue périodique Chronique de l'ONU qui est publiée dans les six langues officielles, consacrés aux questions dont sera saisie la Conférence et les activités préparatoires, et couverture périodique dans Forum du développement, qui paraît en anglais, espagnol et français	5 400	-
vi) Edition spéciale, en 1993, de la publication Suggestions à l'intention des orateurs, en anglais (tirage : 10 000 exemplaires), espagnol (5 000 exemplaires) et français (5 000 exemplaires)	-	60 000
vii) Programmes d'information locaux produits par certains des centres du réseau de 67 centres d'information et services d'information des Nations Unies. Il s'agirait notamment d'organiser des activités d'information (séminaires, discussions de groupe, expositions, etc.) à l'échelon national et de reproduire des supports d'information dans les langues vernaculaires, afin de bien faire connaître la Conférence. Des capitaux d'amorçage seraient fournis à certains centres d'information	-	40 000
viii) La réimpression de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les langues officielles de l'ONU et en allemand, ainsi que des autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, se poursuivrait en 1992-1993	35 000	-

/...

		Montants prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	Montants supplémentaires demandés
		(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
ix)	Une série de documentaires radiophoniques spéciaux dans les six langues officielles de l'ONU et dans d'autres langues serait produite dans la série Perspectives	-	15 000
x)	Production d'un segment du magazine télévisé L'ONU en action, à l'intention de l'émission hebdomadaire "World Report" de Cable News Network (CNN), qui est diffusée dans 90 pays. Le Département distribuerait ce programme en anglais, arabe, espagnol, français et russe à d'autres stations de télévision dans le monde	13 000	-
xi)	Deux ou plusieurs programmes d'une demi-heure de l'émission de télévision World Chronicle, notamment interviews de personnalités éminentes dans le domaine des droits de l'homme et sur les préparatifs de la Conférence mondiale	4 600	-
xii)	Ressources additionnelles pour pouvoir diffuser mondialement les supports imprimés et audio-visuels susmentionnés	-	50 000

		Montants prévus dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993	Montants supplémentaires demandés
		(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
xiii)	Des bourses seraient octroyées à des journalistes de pays en développement pour leur permettre de participer à un Colloque de journalistes (deux jours précédant la Conférence) et à la Conférence proprement dite. Les journalistes seraient mis au courant des principales questions inscrites à l'ordre du jour. Le Colloque serait également ouvert à tous les journalistes accrédités auprès de la Conférence. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des journalistes choisis dans les pays en développement pour participer au Colloque et couvrir la Conférence s'élèveraient à	25 000	75 000
xiv)	Un groupe de travail interorganisations serait créé par le Département de l'information à New York au début de 1992 pour encourager les activités d'information interorganisations aussi bien qu'individuelles dans le cadre du Comité commun de l'information des Nations Unies, afin de renforcer les activités d'information à l'échelle du système concernant la Conférence destinées à des publics déterminés. Cette activité ne devrait pas avoir d'incidences financières.	-	-
	Total	150 000	410 000

/...

La Conférence

18. Aux termes du paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution A/C.3/46/L.26, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme se tiendrait à Berlin pendant deux semaines en 1993. La résolution 40/243 de l'Assemblée générale dispose qu'un organe de l'ONU peut tenir des sessions ailleurs qu'à son siège lorsque le gouvernement qui l'a invité à tenir une session sur son territoire accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résulteront directement ou indirectement. Pour établir le présent document, on est parti du principe que la Conférence devrait se réunir à Genève, siège de son secrétariat. Il est entendu que, si l'Assemblée générale accepte qu'elle se tienne à Berlin, toutes les dépenses supplémentaires seront prises en charge par le pays hôte.

19. On a également retenu les hypothèses suivantes :

a) La Conférence durerait 10 jours;

b) La Conférence serait précédée de trois journées de consultations;

c) Trois séances seraient organisées simultanément le matin et l'après-midi, soit six séances par jour. Les langues de la Conférence seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. La documentation comprendrait 500 pages à établir avant la session, 400 pages à établir pendant la session et 150 pages à établir après la session;

d) Il faudrait prévoir un montant de 6 000 dollars pour financer les heures supplémentaires;

e) Il faudrait prévoir un montant de 6 000 dollars pour organiser une réception officielle destinée aux participants à la Conférence;

f) La couverture par les services d'information de la Conférence proprement dite coûtera 100 000 dollars. Ce chiffre a été estimé sur la base du volume de travail qu'entraîne normalement la couverture d'une grande conférence.

20. Les dépenses à prévoir pour la Conférence proprement dite et les consultations qui la précéderont s'établissent comme suit :

	1992-1993
	(En dollars E.-U.)
Services de conférence	1 376 400
Autres objets de dépense	112 000
Total	1 488 400

/...

21. En résumé, le montant total des dépenses à prévoir pour les activités préparatoires et la Conférence proprement dite s'élève à 6 040 400 dollars, se répartissant comme suit :

	1992-1993 (En milliers de dollars E.-U.)
A. SECRETARIAT	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) (par. 7)	1 029,0
Consultants [par. 7 f)]	180,0
Frais de voyage des participants [par. 16 c)]	20,0
Heures supplémentaires [par. 19 d)]	6,0
Frais de voyage du personnel envoyé en mission [par. 13 et 16 c)]	90,0
Travaux contractuels d'imprimerie [par. 16 a)]	100,0
Dépenses de représentation [par. 19 e)]	6,0
Subventions [par. 16 b)]	10,0
Acquisition de matériel de TEI (par. 8)	25,0
B. INFORMATION [par. 11, 17 e 19 f)]	525,0
Total partiel, A + B	1 991,0
C. SERVICES DE CONFERENCE	
Comités préparatoires	2 100,6
Réunions régionales (CEPALC, CEA, CESAP)	452,4
Réunion régionale (CEE)	120,0
Consultations avant la Conférence	49,3
Conférence de 1993	1 327,1
Total partiel C	4 049,4
Total général, A + B + C	6 040,4

22. Aux termes du paragraphe 4 VI du dispositif, l'Assemblée générale encouragerait le Président de la Commission des droits de l'homme, les présidents ou autres membres désignés des organes qui s'occupent des droits de l'homme, y compris les présidents d'organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou leurs représentants désignés, ainsi que les rapporteurs spéciaux et thématiques et les présidents ou membres désignés de groupes de travail à participer en tant qu'observateurs, selon qu'il conviendrait, aux travaux du Comité préparatoire et de la Conférence mondiale. Dans l'interprétation qu'on a retenue, cette disposition ne signifie pas que l'Organisation devrait financer la participation des

intéressés. Toutefois, si l'Assemblée générale en décidait autrement, les frais de voyage des personnes visées s'élèveraient à 400 000 dollars, somme qui s'ajouterait au montant total des prévisions de dépense.

Services de conférence

23. Les prévisions concernant les services de conférence (3 597 700 dollars pour 1992 et 1993) procèdent de l'hypothèse qu'en principe, les services requis ne pourront pas être assurés par les effectifs permanents prévus pour les services de conférence au chapitre 32 du projet de budget-programme et qu'il faudra recruter du personnel temporaire pour les réunions. Toutefois, comme il est indiqué au paragraphe 32.4 du projet de budget-programme, les ressources prévues pour 1992-1993 au titre du personnel temporaire pour les réunions ont été estimées sur la base de l'expérience antérieure, de façon à pouvoir financer non seulement les réunions programmées, mais aussi des réunions supplémentaires. En d'autres termes, le projet de budget-programme inclut des crédits non seulement pour les réunions déjà prévues au moment de son établissement, mais aussi pour celles qui pourraient être autorisées ultérieurement, sous réserve que le nombre et la répartition des réunions et conférences durant l'exercice biennal 1992-1993 correspondent au schéma des exercices précédents. Sur cette base, l'adoption du projet de résolution ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit supplémentaire au chapitre 32 du projet de budget-programme pour l'exercice 1992-1993.

Autres objets de dépense

24. Au paragraphe 28.35 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, on peut lire ce qui suit : "Des crédits supplémentaires seront évidemment nécessaires [pour la Conférence] en 1992 et 1993 mais il n'est pas possible, à ce stade, d'en indiquer plus précisément le montant. Les besoins - activités aux niveaux international, régional et national, personnel temporaire supplémentaire, frais de voyage, services de consultants et ressources dont aura besoin le Département de l'information - seront déterminés après la première session du Comité préparatoire qui doit avoir lieu en septembre 1991. Il est donc proposé de prévoir un crédit non renouvelable d'un montant de 1 500 000 dollars pour y faire face."

25. Le montant total qui est maintenant demandé (1 991 000 dollars) est supérieur de 491 000 dollars au montant de 1 500 000 dollars prévu au chapitre 28 du projet de budget-programme; il représente, entre autres objets de dépense, le coût du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) mentionné au paragraphe 7, soit l'équivalent d'un poste P-5, de deux postes P-4, d'un poste P-3 et de trois postes d'agent des services généraux. Il comprend aussi un montant de 525 000 dollars qui servirait à financer les activités d'information.

/...

D. Fonds de réserve

26. Conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, il est créé pour chaque exercice biennal un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses additionnelles qui résultent des décisions des organes délibérants pour lesquels aucun crédit n'est inscrit au projet de budget-programme. En outre, tout état des incidences sur le budget-programme doit inclure une analyse des possibilités de financement des nouvelles activités proposées autrement que par imputation sur le Fonds de réserve.

27. Au paragraphe 7 de sa résolution 45/155, l'Assemblée générale a décidé que le processus préparatoire et la Conférence elle-même devraient être financés par prélèvement sur le budget ordinaire de l'Organisation sans empiéter sur les programmes prévus au chapitre 23 du budget-programme. Aucune des activités inscrites aux chapitres 28 et 31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 ne pourrait donc être annulée, reportée, réduite ou réaménagée. S'il se révélait impossible de financer par prélèvement sur le Fonds de réserve les activités proposées dans le projet de résolution A/C.3/46/L.26, celles-ci devraient être différées comme le prévoient les critères d'utilisation du Fonds de réserve que l'Assemblée générale a adoptés dans sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987.

E. Résumé

28. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/C.3/46/L.26, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 491 000 dollars.

Notes

1/ A/46/24.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément No 6 (A/45/6/Rev.1), vol. II.

3/ Ibid., quarante-sixième session, Supplément No 6 (A/46/6/Rev.1), vol. II.

Annexe

CALENDRIER DES REUNIONS ET SERVICES DE CONFERENCE NECESSAIRES

	Lieu de réunion	Date	Durée (jours ouvrés)	Nombre de pages de la documentation à établir: Avant la session	Pendant la session	Après la session	Langues	Nombre de séances par jour de travail	Coût des Coût des services de conférence (En dollars E-U.)
Comité préparatoire a/ (Deuxième session)	Genève	Printemps 1992	10	200	200	70	6	4	792 000
Comité préparatoire (Troisième session)	Genève	Automne 1992	10	150	150	70	6	4	672 600
Comité préparatoire (Quatrième session)	Genève	Printemps 1993	10	150	100	32	6	4	636 000
Réunions régionales									
CEPALC	Santiago	1992	5	100	50	20	3 A,E,F	2	122 000
CEA	Addis-Abeba	1992	5	100	50	20	3 Ar,A,F	2	122 400
CESAP	Bangkok	1992	5	100	50	20	4 A,C,F,R	2	208 000
CEE	Genève	1992	5	100	50	20	3 A,E,F	2	120 000
Consultations avant la Conférence	Genève b/	1993	3	-	-	10	6	2	49 300
Conférence de 1993	Genève b/	1993	10	500	400	150	6	6	1 327 100
TOTAL									4 049 400

a/ La première session du Comité préparatoire a eu lieu à Genève, du 9 au 13 septembre 1991.

b/ Dépenses calculées comme si ces réunions se tenaient à Genève.